



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 30 mars 2021]

Date de la convocation

24 mars 2021

Date d'affichage

31 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 029/ 2021

Secrétaire de séance : Dominique Hirissou

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2020-2021 – attribution d'une aide financière exceptionnelle aux artistes dont les spectacles sont annulés

En raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux spectacles vivants programmés au Balcon dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 ont été reportés à la saison prochaine.

Certains de ces spectacles n'ayant pu être reprogrammés ont dû être purement et simplement annulés.

Dans une démarche de solidarité auprès des artistes concernés, Mme le Maire propose au conseil municipal de verser à titre exceptionnel aux compagnies dont les représentations ont été annulées une aide financière correspondant à 30 % du montant du prix de cession du spectacle.

Ce soutien concernerait :

La Compagnie « La grenouille sourde »
Cession 750 euros → 30% = 225 euros

La Compagnie « Toulouse en scène »
Cession 2000 euros → 30 % = 600 euros

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de l'aide exceptionnelle détaillée ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 31 mars 2021